

DEPARTEMENT  
PAS-de-CALAIS  
ARRONDISSEMENT  
BETHUNE  
COMMUNE DE  
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le trente septembre deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N°2024CM51

Subvention pour le  
Téléthon

**Étaient présents** : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI.

**Étaient excusés** : Mmes Mrs Betty BEN, Isabelle CAZIN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

**Étaient absents** : Mr Frédéric DREZE, Mme Rosanna GILLET.

**Pouvoir** : Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI  
Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE

Convocation du  
30 septembre 2024

Madame Isabelle VANLANDE est élue Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la 38<sup>ème</sup> édition du Téléthon aura lieu les 29 et 30 novembre ainsi que le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et propose d'allouer une subvention de 1 200 € à l'AFJEP qui aura à charge l'organisation des différentes manifestations.

Conseillers présents : 15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention de 1 200 € (mille deux cents euros) à l'AFJEP pour l'organisation du Téléthon 2024.

La dépense sera imputée à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » du budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,  
le Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.